

COMPTE RENDU
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
14 mars 2018
(Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil dix-huit, le 14 mars 2018,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre CAREIL, Maire.

Date de convocation : **7 mars 2018**

Effectif légal du Conseil Municipal	: 19
Membres en exercice	: 19
Membres présents	: 15
Membres ayant pris part aux délibérations	: 18

Étaient présents : Pierre CAREIL, Anne-Marie EVEILLÉ, Jean BAUDRY, Karine CHASSIN, Gérard QUINTARD, Christine VERONNEAU, Anthony CHACUN, Audrey ROBIN, Christophe CARRÉ, Mariane POUPEAU, Thierry NAULET, Hervé POUPEAU, Jacqueline COTRON, Michel DURANCEAU et Maryvonne GUILBAUD

Avaient remis procuration :

Caroline MEUNIER à Christine VERONNEAU

Marina ROY à Anne-Marie EVEILLÉ

Michel GIRARD à Michel DURANCEAU

Était absent :

Philippe FORGEAU

20 heures 30

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Thierry NAULET est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la séance du 15 février 2018. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres votants.

N° 2018-010 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL (208)

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le Compte de Gestion relatif au Budget Principal, dressé par Madame Chantal BILLE, Trésorier du Centre des Finances Publiques de Luçon, apparaît conforme en tout point au Compte Administratif 2017 de ce même budget.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire, n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni de réserve de la part de Monsieur le Maire.

Après lecture des documents budgétaires, le bilan de l'exercice 2017 s'établit ainsi :

Budget Primitif et Décisions Modificatives 2017							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Dépenses prévues	2 731 853,38 €	Recettes prévues	1 553 245,00 €	Dépenses prévues	2 195 784,14 €	Recettes prévues	2 140 100,97 €
Déficit reporté D(002)		Excédent reporté R(002)	1 178 608,38 €	Déficit reporté D(001)		Excédent reporté R(001)	55 683,17 €
Total	2 731 853,38 €	Total	2 731 853,38 €	Total	2 195 784,14 €	Total	2 195 784,14 €
Compte Administratif 2017							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Mandats émis	1 064 146,62 €	Titres émis	1 587 172,77 €	Mandats émis	858 247,88 €	Titres émis	303 097,67 €
Solde d'exécution de l'exercice			523 026,15 €	Solde d'exécution de l'exercice			-555 150,21 €
Constatation du résultat cumulé							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Solde de l'exercice			523 026,15 €	Solde de l'exercice			-555 150,21 €
Excédent reporté R(002)			1 178 608,38 €	Excédent reporté R(001)			55 683,17 €
Solde cumulé fin d'exercice			1 701 634,53 €	Solde cumulé fin d'exercice			-499 467,04 €
Détermination du besoin de financement							
				Restes à réaliser en recettes		9 000,00 €	
				Restes à réaliser en dépenses		-143 916,00 €	
				Solde des restes à réaliser		-134 916,00 €	
				Besoin de financement (à affecter obligatoirement au 1068)		634 383,04 €	
Excédent de fonctionnement Reporté R(002)			1 067 251,49 €				

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

LE COMPTE DE GESTION 2017 du Budget principal est approuvé par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 de ce même budget est approuvé, hors de la présence de Monsieur le Maire par 17 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE d'affecter :

- La somme de **634 383.04 €** au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
- La somme de **1 067 251.49 €** en recettes de fonctionnement qui sera portée sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté).

N° 2018-011 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET CAISSE DES ECOLES (238)

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le Compte de Gestion relatif au Budget Annexe Caisse des Ecoles, dressé par Madame Chantal BILLE, Trésorier du Centre des Finances Publiques de Luçon, apparaît conforme en tout point au Compte Administratif 2017 de ce même budget.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire, n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni de réserve de la part de Monsieur le Maire.

Après lecture des documents budgétaires, le bilan de l'exercice 2017 s'établit ainsi :

Budget Primitif et Décisions Modificatives 2017							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Dépenses prévues	12 223,89 €	Recettes prévues	9 500,00 €	Dépenses prévues	0,00 €	Recettes prévues	0,00 €
Déficit reporté D(002)	0,00 €	Excédent reporté R(002)	2 723,89 €	Déficit reporté D(001)	0,00 €	Excédent reporté R(001)	0,00 €
Total	12 223,89 €	Total	12 223,89 €	Total	0,00 €	Total	0,00 €
Compte Administratif 2017							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Mandats émis	9 576,20 €	Titres émis	9 500,00 €	Mandats émis		Titres émis	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice			-76,20 €	Solde d'exécution de l'exercice			0,00 €
Constatation du résultat cumulé							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Solde de l'exercice			-76,20 €	Solde de l'exercice			0,00 €
Excédent reporté R(002)			2 723,89 €	Excédent reporté R(001)			0,00 €
Solde cumulé fin d'exercice			2 647,69 €	Solde cumul fin d'exercice			0,00 €
Détermination du besoin de financement							
				Restes à réaliser en recettes		0,00 €	
				Restes à réaliser en dépenses		0,00 €	
				Solde des restes à réaliser		0,00 €	
				Besoin de financement (A affecter obligatoirement au 1068)		0,00 €	
Excédent de fonctionnement reporté R(002)			2 647,69 €				

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

LE COMPTE DE GESTION 2017 du Budget Caisse des Ecoles est approuvé par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 de ce même budget est approuvé, hors de la présence de Monsieur le Maire par 17 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'affecter la somme de **2 647.69 €uros** en recettes de fonctionnement qui sera portée sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté).

N° 2018-012 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT (320)

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le Compte de Gestion relatif au Budget Annexe Assainissement, dressé par Madame Chantal BILLE, Trésorier du Centre des Finances Publiques de Luçon, apparaît conforme en tout point au Compte Administratif 2017 de ce même budget.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire, n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni de réserve de la part de Monsieur le Maire.

Après lecture des documents budgétaires, le bilan de l'exercice 2017 s'établit ainsi :

Budget Primitif et Décisions Modificatives 2017							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Dépenses prévues	11 550,00 €	Recettes prévues	10 582,91 €	Dépenses prévues	0,00 €	Recettes prévues	0,00 €
Déficit reporté D(002)	0,00 €	Excédent reporté R(002)	967,09 €	Déficit reporté D(001)	0,00 €	Excédent reporté R(001)	0,00 €
Total	11 550,00 €	Total	11 550,00 €	Total	0,00 €	Total	0,00 €
Compte Administratif 2017							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Mandats émis	7 034,01 €	Titres émis	14 892,36 €	Mandats émis	0,00 €	Titres émis	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice			7 858,35 €	Solde d'exécution de l'exercice			0,00 €
Constatation du résultat cumulé							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Solde de l'exercice			7 858,35 €	Solde de l'exercice			0,00 €
Excédent reporté R(002)			967,09 €	Excédent reporté R(001)			0,00 €
Solde cumulé fin d'exercice			8 825,44 €	Solde cumulé fin d'exercice			0,00 €
Détermination du besoin de financement							
				Restes à réaliser en recettes		0,00 €	
				Restes à réaliser en dépenses		0,00 €	
				Solde des restes à réaliser		0,00 €	
				Besoin de financement (A affecter obligatoirement au 1068)		0,00 €	
Excédent de fonctionnement reporté R(002)			8 825,44 €				

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

LE COMPTE DE GESTION 2017 du Budget Assainissement est approuvé par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 de ce même budget est approuvé, hors de la présence de Monsieur le Maire par 17 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'affecter la somme de **8 825.44 €uros** en recettes de fonctionnement qui sera portée sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté).

N° 2018-013 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL (321)

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le Compte de Gestion relatif au Budget Annexe Immeuble Commercial, dressé par Madame Chantal BILLE, Trésorier du Centre des Finances Publiques de Luçon, apparaît conforme en tout point au Compte Administratif 2017 de ce même budget.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire, n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni de réserve de la part de Monsieur le Maire.

Après lecture des documents budgétaires, le bilan de l'exercice 2017 s'établit ainsi :

Budget Primitif et Décisions Modificatives 2017							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Dépenses prévues	19 849,00 €	Recettes prévues	19 849,00 €	Dépenses prévues	100,00 €	Recettes prévues	92 675,44 €
Déficit reporté D(002)		Excédent reporté R(002)		Déficit reporté D(001)	92 575,44 €	Excédent reporté R(001)	
Total	19 849,00 €	Total	19 849,00 €	Total	92 675,44 €	Total	92 675,44 €
Compte Administratif 2017							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Mandats émis	7 563,13 €	Titres émis	14 249,16 €	Mandats émis		Titres émis	13 479,24 €
Solde d'exécution de l'exercice			6 686,03 €	Solde d'exécution de l'exercice			13 479,24 €
Constatation du résultat cumulé							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Solde de l'exercice			6 686,03 €	Solde de l'exercice			-79 096,20 €
Excédent reporté R(002)				Excédent reporté R(001)			
Solde cumulé fin d'exercice			6 686,03 €	Solde cumulé fin d'exercice			-79 096,20 €
Détermination du besoin de financement							
				Restes à réaliser en recettes			
				Restes à réaliser en dépenses			
				Solde des restes à réaliser			
				Besoin de financement (A affecter obligatoirement au 1068)			
				6 686,03 €			
				Déficit d'Investissement Reporté D(001)			
				72 410,17 €			

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

LE COMPTE DE GESTION 2017 du Budget Immeuble Commercial est approuvé par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 de ce même budget est approuvé, hors de la présence de Monsieur le Maire par 17 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'affecter :

- La somme de **6 686.03 €uros** au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
- La somme de **72 410.17 €uros** en dépenses d'investissement qui sera portée sur la ligne budgétaire 001 (déficit d'investissement reporté).

N° 2018-014 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET LOTISSEMENT LE CHAIL (339)

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le Compte de Gestion relatif au Budget Annexe Lotissement Le Chail, dressé par Madame Chantal BILLE, Trésorier du Centre des Finances Publiques de Luçon, apparaît conforme en tout point au Compte Administratif 2017 de ce même budget.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire, n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni de réserve de la part de Monsieur le Maire.

Après lecture des documents budgétaires, le bilan de l'exercice 2017 s'établit ainsi :

Budget Primitif 2017							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Dépenses prévues	196 182,41 €	Recettes prévues	153 020,00 €	Dépenses prévues	200 000,00 €	Recettes prévues	52 224,06 €
Déficit reporté D(002)		Excédent reporté R(002)	43 162,41 €	Déficit reporté D(001)		Excédent reporté R(001)	147 775,94 €
Total	196 182,41 €	Total	196 182,41 €	Total	200 000,00 €	Total	200 000,00 €
Compte Administratif 2017							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Mandats émis	9 636,53 €	Titres émis	73 753,38 €	Mandats émis	50 000,00 €	Titres émis	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice			64 116,85 €	Solde d'exécution de l'exercice			-50 000,00 €
Constatation du résultat cumulé							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Solde de l'exercice			64 116,85 €	Solde de l'exercice			-50 000,00 €
Excédent reporté R(002)			43 162,41 €	Excédent reporté R(001)			147 775,94 €
Solde cumulé fin d'exercice			107 279,26 €	Solde cumulé fin d'exercice			97 775,94 €
Détermination du besoin de financement							
						Restes à réaliser en recettes	0,00 €
						Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
						Solde des restes à réaliser	0,00 €
Excédent de fonctionnement Reporté R(002)			107 279,26 €	Excédent d'Investissement Reporté R(001)			97 775,94 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

LE COMPTE DE GESTION 2017 du Budget Lotissement Le Chail est approuvé par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 de ce même budget est approuvé, hors de la présence de Monsieur le Maire par 17 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'affecter :

- La somme de **107 279.26 €** en recettes de fonctionnement qui sera portée sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté).
- La somme de **97 775.94 €** en recettes d'investissement qui sera portée sur la ligne budgétaire 001 (excédent d'investissement reporté).

N° 2018-015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET LOTISSEMENT LES TERRIERES (328)

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le Compte de Gestion relatif au Budget Annexe Lotissement Les Terrières, dressé par Madame Chantal BILLE, Trésorier du Centre des Finances Publiques de Luçon, apparaît conforme en tout point au Compte Administratif 2017 de ce même budget.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire, n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni de réserve de la part de Monsieur le Maire.

Après lecture des documents budgétaires, le bilan de l'exercice 2017 s'établit ainsi :

Budget Primitif 2017							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Dépenses prévues	20 000,00 €	Recettes prévues	20 000,00 €	Dépenses prévues	20 000,00 €	Recettes prévues	31 484,23 €
Déficit reporté D(002)		Excédent reporté R(002)	0,00 €	Déficit reporté D(001)	11 484,23 €	Excédent reporté R(001)	0,00 €
Total	20 000,00 €	Total	20 000,00 €	Total	31 484,23 €	Total	31 484,23 €
Compte Administratif 2017							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Mandats émis	0,00 €	Titres émis	0,00 €	Mandats émis	0,00 €	Titres émis	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice			0,00 €	Solde d'exécution de l'exercice			0,00 €
Constatation du résultat cumulé							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Solde de l'exercice			0,00 €	Solde de l'exercice			0,00 €
Excédent reporté R(002)			0,00 €	Déficit reporté D(001)			11 484,23 €
Solde cumulé fin d'exercice			0,00 €	Solde cumul fin d'exercice			-11 484,23 €
Détermination du besoin de financement							
				Restes à réaliser en recettes		0,00 €	
				Restes à réaliser en dépenses		0,00 €	
				Solde des restes à réaliser		0,00 €	
				Déficit d'Investissement Reporté D(001)		11 484,23 €	

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

LE COMPTE DE GESTION 2017 du Budget Lotissement Les Terrières est approuvé par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 4 Abstentions.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 de ce même budget est approuvé, hors de la présence de Monsieur le Maire par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 4 Abstentions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 voix Pour et 4 Abstentions

DECIDE d'affecter la somme de **11 484.23 €uros** en dépenses d'investissement qui sera portée sur la ligne budgétaire 001 (déficit d'investissement reporté)

N° 2018-016: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ZA CHAMPROVENT (322)

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le Compte de Gestion relatif au Budget Annexe ZA Champrovent, dressé par Madame Chantal BILLE, Trésorier du Centre des Finances Publiques de Luçon, apparaît conforme en tout point au Compte Administratif 2017 de ce même budget.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire, n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni de réserve de la part de Monsieur le Maire.

Après lecture des documents budgétaires, le bilan de l'exercice 2017 s'établit ainsi :

Budget Primitif 2017							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Dépenses prévues	343 633,97 €	Recettes prévues	330 020,00 €	Dépenses prévues	330 000,00 €	Recettes prévues	505 338,28 €
Déficit reporté D(002)		Excédent reporté R(002)	13 613,97 €	Déficit reporté (D001)	175 338,28 €	Excédent reporté R(001)	
Total	343 633,97 €	Total	343 633,97 €	Total	505 338,28 €	Total	505 338,28 €
Compte Administratif 2017							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Mandats émis	61 437,02 €	Titres émis	61 437,02 €	Mandats émis	61 437,02 €	Titres émis	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice			0,00 €	Solde d'exécution de l'exercice			-61 437,02 €
Constatation du résultat cumulé							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Solde de l'exercice			0,00 €	Solde de l'exercice			-61 437,02 €
Excédent reporté R(002)			343 613,97 €	Déficit reporté R(001)			-175 338,28 €
Solde cumulé fin d'exercice			343 613,97 €	Solde cumulé fin d'exercice			-236 775,30 €
Détermination du besoin de financement							
				Restes à réaliser en recettes		0,00 €	
				Restes à réaliser en dépenses		0,00 €	
				Solde des restes à réaliser		0,00 €	
Excédent de fonctionnement reporté R(002)			343 613,97 €	Déficit d'investissement reporté D(001)			236 775,30 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

LE COMPTE DE GESTION 2017 du Budget ZA Champrovent est approuvé par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 de ce même budget est approuvé, hors de la présence de Monsieur le Maire par 17 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'affecter :

- La somme de **343 613.97 Euros** en recettes de fonctionnement qui sera portée sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté) du Budget Principal
- La somme de **236 775.30 Euros** en dépenses d'investissement qui sera portée sur la ligne budgétaire 001 (déficit d'investissement reporté) du Budget Principal

N° 2018-017 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ZA MOQUE-PANIER (324)

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le Compte de Gestion relatif au Budget Annexe ZA Moque-Panier, dressé par Madame Chantal BILLE, Trésorier du Centre des Finances Publiques de Luçon, apparaît conforme en tout point au Compte Administratif 2017 de ce même budget.

L'ensemble des opérations de l'exercice 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire, n'ont fait l'objet d'aucune observation, ni de réserve de la part de Monsieur le Maire.

Après lecture des documents budgétaires, le bilan de l'exercice 2017 s'établit ainsi :

Budget Primitif 2017							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Dépenses prévues	509 409,92 €	Recettes prévues	740 577,77 €	Dépenses prévues	887 557,77 €	Recettes prévues	1 236 947,69 €
Déficit reporté D(002)	231 167,85 €	Excédent reporté R(002)		Déficit reporté D(001)	349 389,92 €	Excédent reporté R(001)	
Total	740 577,77 €	Total	740 577,77 €	Total	1 236 947,69 €	Total	1 236 947,69 €
Compte Administratif 2017							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Mandats émis	2 385,00 €	Titres émis	0,00 €	Mandats émis	150 000,00 €	Titres émis	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice			-2 385,00 €	Solde d'exécution de l'exercice			-150 000,00 €
Constatation du résultat cumulé							
Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Solde de l'exercice			-2 385,00 €	Solde de l'exercice			-150 000,00 €
Déficit reporté D(002)			-231 167,85 €	Déficit reporté D(001)			-349 389,92 €
Solde cumulé fin d'exercice			-233 552,85 €	Solde cumulé fin d'exercice			-499 389,92 €
Détermination du besoin de financement							
				Restes à réaliser en recettes		0,00 €	
				Restes à réaliser en dépenses		0,00 €	
				Solde des restes à réaliser		0,00 €	
Déficit de Fonctionnement Reporté D(002)			233 552,85 €	Déficit d'Investissement Reporté D(001)			499 389,92 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

LE COMPTE DE GESTION 2017 du Budget ZA Moque-Panier est approuvé par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 de ce même budget est approuvé, hors de la présence de Monsieur le Maire par 17 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'affecter :

- La somme de **233 552.85 Euros** en dépenses de fonctionnement qui sera portée sur la ligne budgétaire 002 (déficit de fonctionnement reporté) du Budget Principal
- La somme de **499 389.92 Euros** en dépenses d'investissement qui sera portée sur la ligne budgétaire 001 (déficit d'investissement reporté) du Budget Principal

N° 2018-018 : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1531-1, L. 2122-21, L. 2122-21-1 et L. 2241-1 ;

Vu la délibération n° 2017-02-08 du 24 février 2017 concernant l'adhésion de la Commune de Sainte Gemme la Plaine à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ;

Considérant que la Commune a acquis le Bâtiment de la Forteresse en 2015, en vue d'y transférer les services de la mairie après des travaux de rénovation et d'extension

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 voix Pour et 4 Abstentions

DONNE un avis favorable au lancement du projet de construction d'une mairie pour un budget prévisionnel de 780 000 €uros HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, pour un montant de :

- 3 500.00 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité et à la réalisation du programme
- 0.50 % du montant de l'ensemble de l'opération pour le choix du maître d'œuvre
- 2.00 % du montant de l'ensemble de l'opération durant les études de maîtrise d'œuvre
- 2.00 % du montant de l'ensemble de l'opération pour la phase de réalisation et jusqu'à la réception des travaux.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'article 21318, opération 123

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

N° 2018-019 : SyDEV - PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ANNÉE 2018 - CONVENTION N° 2018.ECL.0255 - AUTORISATION DE SIGNATURE

La Commune de Sainte Gemme la Plaine a demandé au SyDEV la réalisation d'opération de rénovation de son éclairage public pour 2018, dans le cadre du plan de rénovation pluriannuel, et d'éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenances de l'année 2018.

Les montants maximums de travaux et de participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participatio n	Taux participatio n	Montant participatio n
Eclairage public - Rénovation programmée et suite aux visites de maintenance Année 2018	2 000.00 €	2 400.00 €	2 000.00 E	50%	1 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

VALIDE et ACCEPTE la convention du SyDEV.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette opération.

N° 2018-020 : **APPROBATION AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE DE MAITRISE FONCIERE EN VUE DE REALISER UN PROJET D'ECOQUARTIER AVEC L'ETABLISSEMENT PUBIC FONCIER (EPF) DE LA VENDÉE**

Par convention en date du 19 mars 2014, la Commune de Sainte Gemme la Plaine a confié à l'EPF de la Vendée une mission d'acquisition foncière et de portage foncier sur le secteur de la rue des Ecoliers. L'intervention de l'EPF de la Vendée est parue opportune aux fins de produire du foncier pour développer un projet d'écoquartier mêlant habitat et équipements publics.

Considérant la nécessité de prolonger ladite convention afin de prendre en compte la procédure de déclaration d'utilité publique, un avenant à la convention opérationnelle est proposé.

Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention.

Les articles 3, 4 et 6 de la convention précisant l'engagement financier, la durée d'intervention et les éléments de programme sont modifiés :

- Le montant de l'engagement financier est fixé à 850 000 € HT au lieu de 1 000 000 € HT initialement prévu,
- La durée de la convention est fixée à 8 ans au lieu de 4 ans initialement,
- La densité brute de l'opération est revue à hauteur de 20 logements par hectare au lieu de 25 logements par hectare initialement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 14 voix Pour et 4 Abstentions

VALIDE l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier en vue de réaliser un projet d'écoquartier.

AUTORISE Monsieur le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

N° 2018-021 : ADHESION AU SERVICE COMMUN DE BALAYAGE MECANISE DE LA VOIRIE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Monsieur le Maire expose,

La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral crée un service commun pour le balayage mécanisé de la voirie, permettant une gestion mutualisée, rationalisée et optimisée.

Cette mission d'entretien s'effectuera sur les voiries communales avec emprise routière circulaire, hors trottoirs, accotement et autre cheminement léger, à l'aide d'une balayeuse projetant de l'eau et dont le passage de brosses rotatives permettra d'enlever mécaniquement les débris sur la chaussée et les pollutions de l'espace public.

Les prestations proposées sont les suivantes :

- Balayage mécanique des voiries (fil d'eau),
- Balayage mécanique des places et parkings publics, accessibles aux balayeuses,
- Nettoyage/aspiration des avaloirs du réseau pluvial de la Commune.

La mise à disposition d'eau permettant l'humectage est à la charge exclusive de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention.

Il rappelle aux Conseillers Municipaux que cette prestation, à Sainte Gemme la Plaine, est sous-traitée à la Société Veolia et que l'engagement de la commune avec cette société court jusqu'au 31 mars 2018. Aucun personnel de Sainte Gemme la Plaine n'est donc affecté par les effets de cette convention, ni aucun matériel.

Il est précisé que le coût facturé par Veolia au km est de 38 €uros TTC en 2018.

Le Service Commun propose un tarif 2018 de :

- Entre 20 et 24 € du km balayé
- 35 €/heure pour le nettoyage/aspiration des avaloirs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

VALIDE l'adhésion de la Commune de Ste Gemme la Plaine au service commun de balayage mécanisé de la voirie de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, à compter du 1^{er} avril 2018, et ce pour une durée de 4 années, soit jusqu'au 31 mars 2022.

ACCEPTE les tarifs proposés

AUTORISE Monsieur le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

N° 2018-022 : PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de ladite Loi en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu le Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations portant sur les nouvelles appellations des grades à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n° 2017-12-134 du 13 décembre 2017 relative aux Rythmes Scolaires et au retour à la semaine de 4 jours d'école à la rentrée de septembre 2018,
Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre de la suppression des Temps d'Activités Périscolaires, le Service Administratif de la Commune de Ste Gemme la Plaine a procédé à une analyse poussée des temps de travail des agents de la Collectivité.

De ce constat, sont ressorties des informations à prendre en compte pour la bonne gestion des ressources humaines et financières de la commune.

1°) Ecole publique et ATSEM.

A la rentrée de septembre 2017, l'école publique comptait 55 maternelles (48 en mars 2016, 49 en avril 2017). La directrice de l'école publique a demandé à ce que la commune mette à leur disposition 3 ATSEM et non plus 2.5. Selon les inscriptions en cours d'année et celles prévues en septembre 2018, le nombre d'élèves maternelles est plutôt à la hausse.

Il a donc été demandé à l'agent technique qui occupait le poste à 50 % de passer à 100 % sur le temps ATSEM auprès des enfants. Cette personne titulaire est actuellement employée à 60 % (964 heures annuelles) sur le restaurant scolaire et le poste d'ATSEM. Les heures faites en plus sont payées en heures complémentaires (représentant une moyenne de 39 heures mensuelles en plus).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial à 85.71 % (1377 heures annuelles) afin de couvrir les besoins en temps ATSEM et le proposer à cette personne, à compter du 1^{er} septembre 2018

Les 2 autres postes d'ATSEM restent sur un 100 %, les missions sont justes décalées dans le temps (moins de temps d'assistance au personnel enseignant, plus de mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants - passage de 4.5 jours à 4 jours d'école).

2°) La suppression des TAPS et le devenir des agents concernés.

Les deux postes essentiellement dédiés aux TAPS sont maintenus par une redéfinition des missions et des responsabilités, à compter du 1^{er} septembre 2018.

- a) Pour l'agent d'animation à 74.29 %, exerçant les fonctions de Responsable Animation, ses activités ont été remaniées et son poste évolue vers un poste de Coordinatrice Enfance, sur le même temps de travail dans un premier temps. Cf Organigramme.

La personne aura la charge de gérer, en association avec la Secrétaire Générale, les équipes ATSEM, Restaurant Scolaire et Accueil Périscolaire. Cela permettra une meilleure organisation et coordination d'activités ainsi qu'un suivi plus rigoureux des budgets. Est prévu, notamment, dès septembre 2018, la réorganisation du temps du repas : 2 services pour respecter le fonctionnement de l'enfant...

Cette personne suivra également tout le déroulement des Conseils Municipaux des Enfants.

- b) Pour le 2^{ème} poste à 68,57 %, ses missions d'animation sont maintenues sur les créneaux de l'Accueil Périscolaire et le Restaurant Scolaire. En accord avec l'intéressée, il lui a été confié l'entretien journalier de l'ALSH durant la période scolaire (ALSH utilisé tous les jours pour l'Accueil Périscolaire). Ainsi, il n'est pas nécessaire de modifier à la baisse le temps de travail de cet agent.

2°) Restaurant Scolaire/Accueil périscolaire

Depuis plusieurs années, les heures d'entretien du Restaurant Scolaire n'étaient pas incluses dans le temps de travail des agents, les heures effectuées étaient payées en heures complémentaires.

Afin de prendre en compte les besoins de la collectivité, il est proposé d'augmenter le temps de travail de deux agents du restaurant scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2018 :

- Le 1^{er}, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (Référént du restaurant scolaire) de **60 % à 65.96 % (Soit + 96 heures annuelles)**
- Le 2nd, un poste d'adjoint technique territorial de **58.57 % à 61.48 % (Soit + 47 heures annuelles)**

Depuis l'ouverture des nouveaux bâtiments ALSH où se fait maintenant l'accueil périscolaire, les effectifs ne cessent de grimper. Les textes obligent à un taux d'encadrement minimum pour l'accueil des mineurs. Les emplois du temps des agents titulaires ont été revus et harmonisés pour organiser le service.

Il manque néanmoins une personne pour assurer pleinement et en accord avec les textes l'Accueil Périscolaire et apporter un service de qualité aux enfants durant le temps de la pause méridienne. Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint territorial titulaire sur la base d'un temps non complet à **61.38 % (Soit 986 heures annuelles)**. Ce poste serait proposé en priorité à l'agent contractuel qui exerce actuellement un certain nombre de ses fonctions.

3°) Bibliothèque

La Bibliothèque connaît un succès croissant et a proposé en 2017 de nouvelles activités comme les bébés lecteurs et le Café Histoire. Un travail en réseau intercommunal est également en cours de mise en place. Il est également proposé d'ouvrir un nouveau créneau horaire aux habitants de Sainte Gemme la Plaine, le vendredi de 16h00 à 18h00.

Pour se faire, l'agent en poste à 94.29 % se verrait confier un poste à temps plein (Soit + **92 heures annuelles**)

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines en date du 21 février 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
VALIDE les modifications d'emploi du temps

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2018, tel que ci-après :

Emplois	Grade	Ouvert(s)	Pourvu(s)	Vacant(s)	Temps de travail
Service Administratif					
Secrétaire Général	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	0	100%
Responsable de la gestion comptable	Attaché	1	1	0	100%
Agent d'accueil et d'urbanisme	Adjoint administratif territorial de 1ère classe	1	1	0	100%
Sous total 1		3	3	0	
Service Technique					
Responsable du service technique	Agent de Maîtrise	1	1	0	100%
Agent polyvalent	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	1	0	100%
Agent polyvalent	Adjoint technique territorial	1	1	0	100%
Sous total 2		3	3	0	
Service Enfance (Ecole - Restaurant Scolaire - Accueil Périscolaire - Entretien)					
Coordinatrice Enfance	Adjoint territorial d'animation	1	1	0	74,29%
Agent des écoles maternelles	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	2	0	100%
	Adjoint technique Territorial	1	1	0	85,71%
Référent du Restaurant scolaire	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	1	0	65,96%
Agent d'entretien et des services scolaires	Adjoint technique territorial	1	1	0	61,48%
Agent d'animation	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	1	1	0	68,57%
Agent d'animation	Adjoint territorial d'animation	1	1	0	61,38%
Sous total 3		8	8	0	
Entretien des Bâtiments					
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique Territorial	1	1	0	57,17%
Sous total 4		1	1	0	
Service Bibliothèque					
Agent de Bibliothèque	Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	1	1	0	100%
Sous total 5		1	1	0	
TOTAL (1+2+3+4+5)		16	16	0	

Questions diverses

Monsieur BAUDRY informe les membres du Conseil Municipal que la liste électorale arrêtée au 28 février 2018 s'établit à 1 616 inscrits

ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2018-010 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL (208)

N° 2018-011 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET CAISSE DES ECOLES (238)

N° 2018-012 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT (320)

N° 2018-013 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL (321)

N° 2018-014 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET LOTISSEMENT LE CHAIL (339)

N° 2018-015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET LOTISSEMENT LES TERRIERES (328)

N° 2018-016 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ZA CHAMPROVENT (322)

N° 2018-017 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ZA MOQUE-PANIER (324)

N° 2018-018 : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - AUTORISATION DE SIGNATURE

N° 2018-019 : SyDEV - PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ANNÉE 2018 - CONVENTION N° 2018.ECL.0255 - AUTORISATION DE SIGNATURE

N° 2018-020 : APPROBATION AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE DE MAITRISE FONCIERE EN VUE DE REALISER UN PROJET D'ECOQUARTIER AVEC L'ETABLISSEMENT PUBIC FONCIER (EPF) DE LA VENDÉE

N° 2018-021 : ADHESION AU SERVICE COMMUN DE BALAYAGE MECANISE DE LA VOIRIE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

N° 2018-022 : PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,
Pierre CAREIL